

Arrêté préfectoral déterminant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à élire dans les communes du département de l'Oise à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Officier des Arts et des Lettres

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 255-2 à L. 255-4, L. 263 à L. 267, R. 124 et de R. 127-2 à R. 128-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-2, L. 5211-6 et L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Marie CAILLAUD en qualité de préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Frédéric BOVET en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Vallées corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Liancourtois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2026 modificatif portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Oise Picarde corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Bray corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Sources corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Valois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Picardie Verte corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Plateau Picard corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Sablons corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Senlis Sud Oise corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Thelloise corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Vexin-Thelle corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le nombre de sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à pourvoir les 15 et éventuellement 22 mars 2026 dans chaque commune du département de l'Oise est fixé selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, les sous-préfets de Clermont, de Senlis et de Compiègne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **14 JAN. 2026**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


Frédéric BOVET

N° INSEE	Communes	Population Municipale 2026	Nombre de conseillers municipaux à élire	EPCI	Nombre Siège(s) CC
456	La Neuville-Roy	897	15	CC du Plateau Picard	2
457	La Neuville-Saint-Pierre	162	11	CC de l'Oise Picarde	1
458	La Neuville-sur-Oudeuil	301	11	CC de la Picardie Verte	1
459	La Neuville-sur-Ressons	200	11	CC du Pays des Sources	1
460	La Neuville-Vault	213	11	CC de la Picardie Verte	1
461	Nivillers	213	11	CA du Beauvaisis	1
462	Noailles	2 877	23	CC Thelloise	3
463	Nogent-sur-Oise	21 907	35	CA Creil Sud Oise	11
464	Nointel	1 170	15	CC du Clermontois	1
465	Noirémont	194	11	CC de l'Oise Picarde	1
466	Noroy	247	11	CC du Plateau Picard	1
468	Nourard-le-Franc	301	11	CC du Plateau Picard	1
469	Novillers	392	11	CC Thelloise	1
470	Noyers-Saint-Martin	887	15	CC de l'Oise Picarde	2
471	Noyon	12 971	33	CC du Pays Noyonnais	27
472	Offoy	109	11	CC de la Picardie Verte	1
473	Ognes	346	11	CC du Pays de Valois	1
474	Ognolles	285	11	CC du Pays des Sources	1
476	Omécourt	201	11	CC de la Picardie Verte	1
477	Ons-en-Bray	1 367	15	CC du Pays de Bray	2
478	Ormoy-le-Davien	375	11	CC du Pays de Valois	1
479	Ormoy-Villers	805	15	CC du Pays de Valois	1
480	Oroër	537	15	CC de l'Oise Picarde	1
481	Orrouy	572	15	CC du Pays de Valois	1
482	Orry-la-Ville	3 583	27	CC Aire Cantilienne	3
483	Orvillers-Sorel	513	15	CC du Pays des Sources	1
484	Oudeuil	293	11	CC de la Picardie Verte	1
485	Oursel-Maison	248	11	CC de l'Oise Picarde	1
486	Paillart	576	15	CC de l'Oise Picarde	1
487	Parnes	313	11	CC du Vexin-Thelle	1
488	Passel	271	11	CC du Pays Noyonnais	1
489	Péroy-les-Gombries	1 224	15	CC du Pays de Valois	1
490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	365	11	CA du Beauvaisis	1
491	Pierrefonds	1 877	19	CC des Lisières de l'Oise	4
492	Pimprez	848	15	CC des deux vallées	1
493	Pisseleu	519	15	CC de la Picardie Verte	1
494	Plailly	1 786	19	CC Aire Cantilienne	2
495	Plainval	422	11	CC du Plateau Picard	1
496	Plainville	159	11	CC de l'Oise Picarde	1
497	Le Plessier-sur-Bulles	213	11	CC du Plateau Picard	1
498	Le Plessier-sur-Saint-Just	521	15	CC du Plateau Picard	1
499	Plessis-de-Roye	245	11	CC du Pays des Sources	1
500	Le Plessis-Belleville	4 009	27	CC du Pays de Valois	5
501	Le Plessis-Brion	1 298	15	CC des deux vallées	2
502	Le Plessis-Patte-d'Oie	113	11	CC du Pays Noyonnais	1
503	Le Ployron	112	11	CC du Plateau Picard	1
504	Ponchon	1 163	15	CC Thelloise	1
505	Pontarmé	905	15	CC Senlis Sud Oise	2
506	Pont-l'Evêque	648	15	CC du Pays Noyonnais	1